



Travaux sans l'aval de l'ag

Par **jeanravot**, le **10/03/2008** à **12:58**

L'un des trois copropriétaires de notre immeuble (3 étages,trois lots) à loué sa partie(rez-de-chaussée) à une compagnie d'assurances qui lors de son emménagement à réalisé d'importants travaux d'aménagement.

Lors de ces travaux, le propriétaire de ce rez de chaussée(et de la cave) a, à sa propre initiative et sans nous avertir, réalisé des travaux de soutènement de la cave par l'entreprise qui aménageait le local pour la compagnie d'assurance.

Il nous soutient maintenant que ces travaux était urgents et nécessaires et que nous devons payer chacun notre part.

(Par ailleurs, avant les travaux, ce copropriétaire nous avait dit réaliser des travaux dans la cave pour l'installation de la compagnie d'assurance pour faciliter son installation et qu'il en assumerait la charge financière)

peut il vouloir nous faire payer ces travaux?